

La réalité montre pourtant que le “tout à la prison” n’est pas une solution efficace, répliquent les barreaux. Les prisons se remplissent au fur et à mesure de leur construction (Haren en est une illustration éclatante); on y entasse les détenus sans distinguer longues et courtes peines; on y mélange les condamnés et les personnes “en préventive”, qui attendent parfois des années avant d’être jugées. Bref, cela ne fait que créer “des hautes écoles pour délinquants”, assènent les responsables des ordres des avocats.

Sans compter les conditions de vie indignes produites par l’actuelle surpopulation, néfastes à la réinsertion. Résultat: le risque de récidive et l’insécurité grimpent en flèche. Cette question carcérale touche la société dans son ensemble, soulignent les avocats. Les citoyens financent un système dont l’un des effets est, paradoxalement, de contribuer à augmenter la délinquance.

#### Des solutions en plus des prisons

Pour les barreaux de tout le pays, il est plus que temps de réfléchir à d’autres types de sanction que l’enfermement, qui ne peut être l’unique réponse à la délinquance.

Un tiers des prisonniers sont en détention préventive et, donc, présumés innocents; une proportion qui reste invariable, quel que soit le nombre de places dans les prisons. Les détenus ne constituent pas tous un

La réalité montre pourtant que le “tout à la prison” n’est pas une solution efficace, disent les barreaux.

danger pour la société. En fonction du type d’infractions ou de condamnations, il serait utile de trouver d’autres solutions qui coexisteraient avec le système carcéral, insistent les bâtonniers et bâtonnières. Comme des transactions financières (proportionnelles aux revenus de l’auteur), des peines de travail, la médiation, la conciliation... Entre autres pistes à explorer.

#### Des droits derrière les murs

“Il ne s’agit pas ici de remettre en cause le fait de mettre des délinquants en prison, mais de dénoncer un système qui n’est pas efficace. On doit s’interroger sur ce qu’on pourrait faire pour qu’il fonctionne mieux. [...] Les conditions de détention doivent permettre au détenu de réfléchir à son acte et de devenir quelqu’un de meilleur et non pas quelqu’un de pire”, souligne Marie Dupont, la bâtonnière francophone de Bruxelles.

Cette visite des bâtonniers dans les établissements pénitentiaires met aussi en lumière le rôle de la profession. Les avocats sont les gardiens des droits fondamentaux, même derrière les barreaux. La surpopulation et l’accès insuffisant aux soins, à l’éducation, à la formation et aux loisirs, qu’ils constatent au quotidien, sont des problèmes poignants. La Belgique a d’ailleurs été condamnée à plusieurs reprises par des instances internationales pour des violations des droits humains dans ses prisons.

Annick Hovine

## “Les droits humains, ce n’est ni de gauche ni de droite”

Entretien Maryam Benayad

La Journée des droits de l’homme est célébrée chaque année le 10 décembre. La date n’a pas été choisie par hasard. C’est en effet le 10 décembre 1948 que la Déclaration universelle des droits de l’homme a été proclamée par les Nations unies. Chaque année, les organisations de défense des droits humains en profitent pour faire le bilan et s’intéressent à l’état de nos droits fondamentaux. C’est le cas de l’Institut fédéral des droits humains (IFDH) en Belgique.

Officiellement créé par la loi du 12 mai 2019, l’Institut fédéral des droits humains n’est opérationnel que depuis le 1er février 2021. Et depuis, la directrice de l’IFDH, Martien Schotsmans, n’a pas chômé. Elle a d’ailleurs annoncé, il y a quelques jours, le lancement d’une enquête sur la non-mise en œuvre de très nombreuses condamnations de l’État belge dans la sauvegarde des droits humains.

Car la Belgique a été condamnée à de multiples reprises notamment pour sa gestion de la crise migratoire, pour sa politique carcérale, mais aussi pour la lenteur de la machine judiciaire. Malgré ces condamnations, les changements sur le terrain sont insignifiants. D’où cette enquête de l’IFDH.

Et en cette journée des droits de l’Homme, Martien Schotsmans veut rappeler à la Belgique ses responsabilités et souhaite, pour cela, envoyer un message aux partis qui négocient

actuellement en vue de mettre en place un gouvernement fédéral.

#### Le manque de moyens de la justice

“Je veux surtout dire trois choses aux négociateurs de l’Arizona, entame Martien Schotsmans. D’abord rappeler que le respect de l’État de droit est une obligation. Et le fait de ne pas mettre en œuvre une condamnation

de justice de façon systématique comme le fait la Belgique est une violation de l’État de droit. Je pense par exemple aux près de 10 000 condamnations concernant la crise de l’accueil et la réponse qui fut celle de la secrétaire d’État à l’Asile et la Migration. Elle avait décidé de ne plus permettre l’accueil des hommes seuls, ce qui est illégal. Le Conseil d’État a confirmé la non-légalité d’une telle décision, mais la secrétaire d’État ne l’a pas respecté. C’est inacceptable.”

Elle poursuit. “Deuxième rappel aux négociateurs de l’Arizona: les droits fondamentaux comme la liberté de manifester, et donc la liberté d’expression, ne peuvent pas être limités sous prétexte que certains citoyens pourraient tenir des discours qui pourraient déplaire aux décideurs politiques. Dans une véritable démocratie, le pouvoir doit être prêt à accepter la critique.”

“Et enfin, je veux rappeler que les droits humains, cela concerne tout le

monde. On parle souvent des détenus, des demandeurs d’asile ou des sans-papiers, mais il y a également toutes les personnes en situation de grande précarité qu’on dénigre un peu trop souvent dans le discours politique.”

Martien Schotsmans estime également que l’État belge ne doit pas perdre de vue que le manque de moyens alloués à la justice freine considérablement la machine judiciaire. Et de préciser que, pour cela aussi, la Belgique a été condamnée. “La lenteur de la justice en Belgique, c’est un problème systémique et structurel. Ce n’est pas moi qui le dis, c’est la Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH), pointe la directrice

de l’IFDH. Le monde politique n’accorde pas les moyens dont a besoin la justice pour fonctionner, et parallèlement à cela, pointe régulièrement les dysfonctionnements de la justice parce qu’elle prend trop de temps. Pourtant, on manque de magistrats, de greffiers, on manque de tant de choses que la situation, par exemple, au tribunal de la famille à Bruxelles est à un point critique. Ne parlons même pas de la cour d’appel de Bruxelles où il faut des années avant d’obtenir une décision de justice.”

#### Un espace critique “restreint”

Concernant les craintes de l’Institut fédéral des droits humains

quant aux menaces qui pèsent sur la liberté d’expression, Martien Schotsmans explique que les négociateurs de l’Arizona n’auraient pas abandonné l’idée de sanctionner davantage les personnes qui auraient dérapé lors d’une manifestation. “L’arsenal juridique permet déjà de punir de nombreux actes, si, par exemple, quelqu’un s’attaque aux forces de l’ordre. Donc je me demande quel est l’intérêt de durcir le ton encore plus. Le seul risque, c’est de voir des citoyens de bonne foi découragés de participer à des manifestations et de réduire ainsi les possibilités de contestation.”

Martien Schotsmans le rappelle: “Une bonne démocratie a besoin de contre-pouvoirs pour exister saine-ment. Et les manifestations de citoyens qui expriment leur désapprobation, c’est un contre-pouvoir. Malheureusement, en Belgique, l’espace critique est de plus en plus restreint.”

Et de conclure en insistant pour rappeler aux différents partis de la future coalition Arizona qu’ils devraient tous être concernés et touchés par la défense des droits de l’homme. “Les droits humains, ce n’est ni de gauche ni de droite, cela concerne tout le monde. Tout parti politique doit savoir que la façon dont un État traite les personnes en situation de précarité est très souvent un bon indicateur de l’état d’une démocratie. J’invite donc l’ensemble du monde politique à ne pas l’oublier et prendre en considération les droits humains comme une sorte de check-list avant de développer leur politique.”



Martien Schotsmans  
Directrice de l’Institut fédéral des droits humains